



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 janvier 2015

Ordre du Jour :

**1. Approbation du compte-rendu précédent,**

**2. Délibérations,**

- ✓ Finances communales  
Décision modificative n°4/2014.
- ✓ Restauration Scolaire : Installation dans l'ancienne école maternelle.
  - Demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Isère et auprès d'autres organismes,
  - Demande de subvention auprès de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- ✓ Bâtiments Communaux
  - Location Bail Professionnel Résidence les Lavandières (ex Ostéopathe),
  - Révision loyers Locaux ADMR/AMMR et Cabinet Ostéopathe,
  - Conventions année 2015 de mise à disposition de locaux conclues entre la Commune et la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère.
- ✓ Personnel Communal
  - Création poste Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe (35h/semaine),

**3. Questions diverses.**

## Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantal, CHETAÏL Maurice, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, ROLLAND Eric, MURE RAVAUD Jérôme, MICLO Damien, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : CHOURREAU Gisèle, JEYMOND Astrid.

Pouvoir(s): JEYMOND Astrid => CREACH Yvan

CHOURREAU Gisèle => BARTHELEMY Marcel

## COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 15 janvier 2015 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

### **La séance débute à 19h 00**

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

Présentation de Marie-Françoise ARNAUD en tant que nouvelle conseillère municipale, suite à la démission de MOLARO Patricia adjointe à la Communication.

### **1. Approbation du compte-rendu précédent**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibérations**

#### ✓ Finances communales

- Décision modificative n°4/2014.

-En application de l'article 55 de la loi n°2013-1279 de finances rectificatives pour 2013 du 29/12/2013, l'exonération accordée au titre de l'année 2013 est prise en charge pour chaque contribuable, par l'Etat à concurrence de 50% et le restant par les Communes et par les EPCI. A ce titre, le dégrèvement calculé au titre de la CFE 2013 s'élève pour Saint-Romans à 1 254.00 € d'où l'établissement d'une décision modificative n°4 pour un montant de 1 176.00 € car reste crédits ouverts à ce jour, 78 €

=> Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

- ✓ Restauration Scolaire => installation dans l'ancienne école maternelle
  - Demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Isère et auprès d'autres organismes,
    - Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué aux travaux. Il informe le Conseil Municipal que lors de la commission des travaux, il a été décidé de solliciter les organismes pour l'attribution de subventions pour le projet d'installation de la restauration scolaire dans l'ancienne école maternelle.
    - Il présente à l'assemblée des devis établis d'un montant hors taxes de **39 999.44 €** soit 47 999.33 € TTC.
  - Demande de subvention auprès de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

**Le plan de financement se décompose comme suit :**

<b>Financement</b>	<b>Montant ht de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'obtention</b>	<b>Taux</b>
<b>Union européenne</b>	/	/	/	/
<b>DETR</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>15/01/2015</b>	/	<b>20%</b>
<b>Autres subventions (ETAT)</b>	/	/	/	/
<b>Région</b>	/	/	/	/
<b>Département</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>15/01/2015</b>		<b>20 %</b>
<b>Sous total (total des subventions publiques)</b>	<b>16 000.00 €</b>			<b>40 %</b>
<b>Participation du demandeur</b>	<b>23 999.44 €</b>			<b>60%</b>
<b>Autofinancement</b>				
<b>Emprunt</b>				
<b>Total</b>	<b>39 999.44 €</b>			<b>100 %</b>

=> Délibérations approuvées à l'unanimité des membres présents.

- ✓ Bâtiments Communaux => Montant du loyer, caution.  
Centre paramédical LOT n°1 RDC
  - Location Bail Professionnel Résidence les Lavandières (ex Ostéopathe),

- le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BOURGEOIS Olivier, ostéopathe et occupant un local sis 11 rue les Lavandières, a donné son congé à compter du 31 mars 2015.
- Il informe l'assemblée que Mme BOIS Sandra, diététicienne en sollicite la location et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.
- le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 15 Janvier 2014 fixant la révision de ce local indexé sur l'indice du coût de la construction du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 (1612). Il informe que l'indice du coût de la construction du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 vient de paraître et s'élève à 1627 soit une augmentation de 0.93% et s'établirait comme suit.

Lot n°1 : à compter du 1er février 2015

=> Loyer mensuel : 216.65 € au lieu de 214.65 €

=> Provisions charges locatives mensuelles : 20.00 €  
(inchangées)

=> Charges de copropriété mensuelles : 10.00 € (inchangées)

- le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 26/08/2008 fixant les cautions pour les lots 1 et 2. Il demande à l'assemblée de revoir la caution actuellement fixée à 500 € et correspondant à deux mois de loyers.

- l'établissement d'un bail professionnel avec Mme Sandra BOIS pour une durée de six années à compter du 1<sup>er</sup> février 2015,

-Les frais d'établissement du bail professionnel seront à la charge du preneur.

=> Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

- o Révision loyers Locaux ADMR/AMMR  
Centre paramédical LOT n°2 RDC

Lot n°2 : AMMR

=> Loyer mensuel : **308.68 €** au lieu de 305.84 €

=> charges de copropriété mensuelles : inchangées

**A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014**

ADMR/SSIAD

=> Loyer mensuel : **308.68 €** au lieu de 305.84 €

=> charges de copropriété mensuelles : inchangées

**A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014**

=> Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

- o Conventions année 2015 de mise à disposition de locaux conclues entre la Commune et la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère. RAM, LUDIBUL, Centre de Loisirs, les Bouts d'choux, Multi Accueil

- le Maire rappelle au Conseil Municipal les conventions établies entre la commune de Saint-Romans et la communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) pour la mise à disposition des locaux en vue d'assurer la continuité du service Enfance Jeunesse (Relais Assistance Maternelle (RAM), Les Bouts d'choux, Ludibul, Centre de Loisirs et Multi-accueil enfants 0-6 ans.

Il précise que ces conventions ont été conclues du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2014 et informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de les établir pour l'année 2015.

=> Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

✓ **Personnel Communal**

- Création poste Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe (35h/semaine),

-le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il précise que le poste d'adjoint technique territorial principal, occupé actuellement par Monsieur Maurice RUEL va être disponible à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 suite à son départ en retraite. Il indique que ce poste ne sera pas supprimé et par conséquent il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service technique à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, modifier ainsi le tableau des emplois et inscrire au budget les crédits correspondants.

=> Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

**3. Questions diverses.**

- Arbres du Marandan : les arbres étant en mauvais état et risquant de tomber, une étude a été demandée à l'ONF qui a établi un devis de 2 640 €TTC.

Ce rapport a été fait en respectant la charte de qualité ONF concernant la coupe et l'élagage de ces arbres.

Ce devis est valable 3 mois.

=> Devis approuvé à l'unanimité des membres présents.

- L'adjoint délégué aux travaux présente la fiche de poste d'un agent technique, celle-ci a été établie en collaboration avec les employés municipaux et la commission des travaux.

=>La fiche de poste est approuvée à l'unanimité des membres présents.

-SICTOM : Gestion des ordures ménagères.

Jusqu'à présent les containers mis à disposition des associations et des collectivités étaient pris en charge par la CCBI.

En 2015, la charge en revient aux communes pour un montant de l'ordre de 8 000€ par an.

Des courriers ont été envoyés aux partenaires concernés pour qu'ils prennent en charge leurs ordures ménagères.

Etude à réaliser en commission environnement pour la problématique de la dépose sauvage en dehors des moloks à proximité du pont de Beauvoir.

Demande d'un élu de prendre des mesures pour verbaliser les dépôts sauvages (hors moloks) : à discuter en commission environnement.

-Fermeture du Martin Pécheur devenu trop dangereux, demande d'un élu : « A quand sa réouverture ? »

Ce problème est à la charge de la CCBI qui n'a pas donné de date précise.

-ACTIS va déposer un permis de démolition du bâtiment situé au carrefour des 4 routes.

-Demande d'un épandage de lisier pour février.

L'accord sera donné après vérifications des délibérations et à condition de respecter les arrêtés en place.

-La Sté Chambard demande 4 hectares en plus de celui déjà accordé pour une extension de la carrière.

Etude à réaliser en commission urbanisme.

-Une élue demande quelles sont les actions en place concernant le plan Vigipirate pour les écoles.

Réponse du maire : « J'ai rencontré les professeurs des écoles en leur demandant d'être plus vigilants que d'habitude sur les entrées/sorties des bâtiments. »

**La séance se termine à 20h45**